

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 16 mars 2021

Délibération
n°24-2021
Point 4.9.3

Point 4.9.3 de l'ordre du jour

Capacités d'accueil, attendus et éléments pris en compte pour l'examen des dossiers à l'entrée du 1er cycle pour 2021-2022 (partie 3)

EXPOSE DES MOTIFS :

Conformément au code de l'éducation, les capacités d'accueil de chacune des formations de première année de premier cycle sont arrêtées par le Recteur d'Académie sur proposition de l'université. « La notion de capacités d'accueil recouvre l'ensemble des places proposées sur la plateforme Parcoursup aux candidats néo-entrants ainsi qu'à tous les candidats en réorientation (interne ou externe). En revanche, n'entrent pas dans le champ de ces capacités les candidats redoublants et les candidats étrangers soumis à la demande d'admission préalable ».

Il est proposé de reprendre à l'identique les capacités d'accueil déjà adoptées l'année dernière sauf à ce qu'une situation particulière puisse justifier une modification de ces dernières.

Parallèlement aux capacités d'accueil, l'université peut éventuellement adopter des attendus locaux venant compléter les attendus nationaux définis au niveau de la mention. Les attendus locaux, comme les attendus nationaux, ne peuvent cependant être conçus comme des critères permettant d'écarter ou de retenir des candidatures, mais comme une aide au choix du lycéen, une manière de l'informer de ce qui est attendu de lui.

Enfin, chaque université doit préciser pour chaque formation les éléments pris en compte pour l'examen et le classement des dossiers. Ces éléments doivent être renseignés précisément, car ils déterminent les conditions dans lesquelles sera opérée la réponse aux vœux reçus par chaque formation. Par ailleurs, comme indiqué par le ministère, « Une formation ne pourra pas invoquer pour justifier sa décision un élément qu'elle n'aura pas saisi dans la plateforme et qu'elle n'aura donc pas porté à la connaissance des lycéens et étudiants en réorientation. ».

Le 26 janvier 2021, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 22 voix pour (unanimité).

Délibération :

Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg approuve les capacités d'accueil, attendus et éléments pris en compte pour l'examen des dossiers à l'entrée du 1er cycle pour 2021-2022 (partie 3).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	4

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 1^{er} avril 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Mention	Effectif 2019/20	Effectif 2020/21	capacité d'accueil dans parcoursup pour l'année 2020	Proposition de capacité d'accueil dans PARCOURSUP pour la campagne 2021	Attendus locaux	Elements pris en compte pour l'examen des dossiers	Remarques
DU AccES	13	29	35	35	Les attendus du DU AccES : - être capable de mobiliser des compétences d'expression écrite et orale - disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel et mathématique - avoir l'envie et la volonté de travailler pour dépasser ses difficultés - vouloir travailler en groupe pour la mise en oeuvre des projets pédagogiques du DU - vouloir s'impliquer dans la construction de son projet professionnel - être ouvert sur le monde et avoir un esprit curieux	Savoir-être : Comportement (essentiel) Les appréciations quant au comportement et à l'attitude face au travail seront des critères déterminants.	Le DU AccES (Accompagnement vers l'Enseignement Supérieur) est une formation prioritairement destinée aux néo-bachelier.e.s technologiques ou généraux et aux étudiant.e.s en réorientation n'ayant pas obtenu de réponse positive à leurs vœux d'orientation, souhaitant bénéficier d'une année pour consolider leurs compétences académiques et méthodologiques et construire leur projet professionnel. Ce DU est proposé uniquement en phase complémentaire de Parcoursup (pour la 1ère fois en phase complémentaire 2020) Le DU AccES a obtenu le label PAREO (passeport pour s'orienter et réussir)

Mention	Effectif 2019/20	Effectif 2020/21	capacité d'accueil dans parcoursup pour l'année 2020	Proposition de capacité d'accueil dans PARCOURSUP pour la campagne 2021	Attendus locaux	Elements pris en compte pour l'examen des dossiers	Remarques
DU Disrupt 4.0	13	11	/	40	<p>Les étudiants doivent savoir mobiliser les ressources (humaines / technologiques) nécessaires pour mener à bien le(s) projet(s) collaboratif(s) confié(s).</p> <p>Démontrer des facultés d'adaptation aux nouveaux outils de gestion de projet, faire preuve de capacité à s'organiser / prioriser les tâches / mener des réunions d'équipe / interagir avec des profils techniques.</p> <p>S'engager activement tant dans leurs parcours de formation qu'au sein de leurs équipes projets.</p>	<p>Résultats académiques (important) => Vérification de l'obtention du Baccalauréat + Résultats académiques de la dernière année d'enseignement suivie</p> <p>Savoir-être : Capacité à s'investir, Implication, Esprit d'équipe, Capacité d'organisation (Très important) => Expériences de projets menés / Réalisations péri ou extra-scolaires</p> <p>Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : Cohérence du projet / Connaissances des exigences de la formation (Très important) => CV / épreuve orale</p> <p>Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires : Intérêt pour la démarche de gestion de projet / Intérêt pour l'expérimentation de méthodes agiles / Intérêt pour la démarche entrepreneuriale (Important) => Expériences réalisées ou travail de veille sur le sujet</p>	<p>Le DU Disrupt 4.0 est un cursus de formation novateur ayant pour objectifs de transmettre à ses étudiants les compétences techniques et managériales indispensables pour accompagner la transformation numérique des entreprises, y créer de la valeur et mener à bien leurs projets entrepreneuriaux. Fondée sur une pédagogie de projets réalisés en réponse à des problématiques d'entreprises, ces projets embarqueront des équipes pluridisciplinaires dont le travail quotidien sera rythmé par l'usage des méthodes agiles. Parallèle de ces phases d'expérimentations, les étudiants se doteront également d'un socle de connaissances au travers l'étude des modules suivants : Nouvelles approches de gestion de projets / Finance et modèles économiques du numérique / Management et transition numérique / Systèmes d'information. Les étudiants auront la possibilité de poursuivre leurs expérimentations et faciliter leur insertion professionnelle par la réalisation d'un stage d'une durée de 6 mois.</p> <p>Le DU Disrupt 4.0 a obtenu le Label "Formation Supérieure de Spécialisation"</p>